

Enquêtes publiques : oui pour le Pôle mer, attente pour le Grao

Groix - 07 Mars 2014

En fin d'année dernière, la commune lançait deux enquêtes publiques, la première portait sur la révision du Plu sur le site du Grao et la seconde sur **la création du Pôle d'activité mer sur le domaine public maritime**, à Port-Tudy. Bien que différents, les deux projets ont un point commun : avoir peu mobilisé la population.

Pour le projet de Pôle mer, le commissaire enquêteur n'a enregistré que trois observations consignées sur le registre à disposition durant un mois, et reçu quatre courriers. Trois interventions concernaient des demandes d'installations pour des activités directement liées à la culture marine (production d'huîtres) ou apparentés aux activités maritimes (réparation de voiles et demande de la SNSM d'avoir un espace de stockage de matériel vulnérable au plus près de la vedette).

Un contributeur a souhaité faire part de sa vision du projet « gros investissement pas nécessaire (...) architecture contestable ». Après avoir synthétisé les remarques, examiné les études préalables et interrogé le maire pour obtenir des précisions. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable : **« Il s'agit ici de créer un outil qui aura un impact positif sur les activités socio-économiques, qui participera à l'arrêt de la décroissance démographique avec l'objectif d'installer de jeunes actifs, une activité nouvelle (ostréiculture) et de mettre à disposition des professionnels de la mer des équipements spécifiques dans des locaux conformes en matière d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ».**

Et pour la révision du Plu ?

Cet avis est toutefois assorti de deux recommandations : celle de suivre l'avis du bureau de recherches géologiques et minières, quant à la gestion et à la canalisation des eaux pluviales provenant de la falaise et la seconde portant sur la préservation d'un herbier naturel protégé, au pied du môle, non loin de la prise d'eau qui alimentera les bassins de la future structure.

L'avis de l'enquête publique antérieure sur la révision du Plu pour l'adapter au Parcabout et permettre la création d'un spa et d'une structure agricole n'est à ce jour pas rendu public. Le commissaire enquêteur a bien rendu son rapport au maire et au tribunal administratif.

Ce dernier aurait souhaité un complément de motivations. **« Nous ne disposons pas des dernières conclusions du commissaire enquêteur. Il y a deux rapports successifs et nous avons souhaité que tout cela soit résumé en un seul, dans un souci de clarté pour les administrés »**, a expliqué Gilles Blorec, adjoint à l'urbanisme, en réponse à une question de l'opposition lors du dernier conseil municipal avant d'avancer que **« le commissaire-enquêteur a émis un avis en deux temps, il est favorable. Nous diffuserons le rapport intégral. »**